



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de déplacement

Question écrite n° 18789

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation des travailleurs médico-sociaux au regard des indemnités relatives aux déplacements intra- et extra-muros. L'arrêté ministériel du 5 juillet 1991 fixe à 1 200 francs le montant maximum de l'indemnité forfaitaire allouée aux personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au titre de leurs déplacements à l'intérieur du territoire d'une commune. Par ailleurs, le taux fixé pour les indemnités de déplacement de commune à commune n'a pas été revalorisé depuis l'arrêté du 15 novembre 1993. Ces montants sont particulièrement dérisoires, notamment pour les travailleurs médico-sociaux utilisant leur véhicule personnel et qui sont amenés à se déplacer fréquemment auprès d'un public et de partenaires de plus en plus nombreux. Il demande au Gouvernement de revaloriser les indemnités relatives aux déplacements intra- et extra-muros des travailleurs médico-sociaux pour leur permettre de mener leur mission dans des conditions acceptables.

Texte de la réponse

Dans le cas du dispositif de l'accord salarial applicable jusqu'au 31 décembre 1999, le Gouvernement s'est engagé à avoir une réflexion d'ensemble sur les modalités et le niveau du remboursement des frais de déplacement des fonctionnaires des trois fonctions publiques. Un groupe de travail coordonné par le directeur général de l'administration et de la fonction publique a été constitué pour examiner l'ensemble de ces points. C'est sur cette base des propositions de ce groupe de travail que le Gouvernement arrêtera sa position.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18789

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4877

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5916